

Relevé de décisions du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

du 14 novembre 2025

de l'INSPE de l'académie de Poitiers

*Affaire suivie par Émilie DESSEIGNE
Relevé de décisions COSP 2025-11-14
Courriel : emilie.desseigne@univ-poitiers.fr*

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 10 novembre 2025, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 14 novembre 2025.

Étaient présents ou assistant en visioconférence :

Membres de droit :

- Madame Sophie BELTRAN-BECH – Vice-Présidente déléguée Orientation, insertion professionnelle et appui à l'offre de formation, Professeur des universités, UFR Sciences Fondamentales Appliquées, Université de Poitiers
- Monsieur Florent BLIN - Conseiller pédagogique, Pédagolab, Université de Poitiers
- Monsieur Pascal GÉNOT – Directeur des études et de la vie universitaire, La Rochelle Université (visio)
- Madame Amandine GLÉNAT-COURTADON – Directrice du service d'orientation et d'information, La Rochelle Université
- Monsieur François LECELLIER – Maître de conférences, IUT de Poitiers, Université de Poitiers, rattaché au laboratoire XLim
- Monsieur Grégory MOUSSERION - Directeur du Pôle Formation et Réussite Étudiante de l'Université de Poitiers
- Monsieur Jean-Sébastien NOËL, Maître de conférences en histoire contemporaine, La Rochelle Université (visio)
- Madame Sabrina THÉVENET - Référente Offre de formation service des charges d'enseignements, La Rochelle Université (visio)

Personnalités extérieures :

- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, académie de Poitiers
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, CARDIE, académie de Poitiers
- Madame Christelle FREDON, IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, académie de Poitiers
- Monsieur Stéphane GAY, A-DASEN de la Vienne, académie de Poitiers (visio)
- Madame Marie MICHALECK, Ingénieure de formation à l'EAFC, académie de Poitiers (visio)
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT, IA-IPR EPS, académie de Poitiers
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), CNRS - Université de Poitiers

Étaient représentés :

- Monsieur Mathieu LECLERC, par Monsieur François LECELLIER
- Madame Nolwenn QUÉRÉ, par Madame Amandine GLENAT-COURTADON

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Émilie DESSEIGNE – Responsable des services administratifs de l'INSPE de l'académie de Poitiers, secrétaire de séance
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Nombre de membres présents : 15 (en présentiel et à distance)

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 17

Points à l'ordre du jour	Décisions	Avis / ou vote
Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2025	NC	Approuvé à l'unanimité
Point d'étape sur l'organisation de l'évaluation du projet Campus Numeria	La démarche a pour objectif d'évaluer l'impact du projet sur les élèves ayant suivi les différents parcours du Campus Numeria. Cette démarche d'évaluation sera initiée à partir du mois de mai 2026. Afin d'organiser cette évaluation, un appel à participation a été diffusé auprès des membres du COSP de l'INSPÉ, et de celles et ceux du Conseil Scientifique de l'EAFIC. L'appel à participation sera clôturé le 21 novembre 2025 prochain (il reste encore des places disponibles au sein des groupes de travail prévus). Un premier groupe de travail sera chargé du pilotage de l'ensemble du processus d'évaluation. Il sera complété par des groupes de travail plus spécifiquement dédiés à l'évaluation de chaque parcours du campus Numéria, qui devront chacun inclure un chercheur ou enseignant-chercheur spécialiste de la thématique du parcours. Il est également annoncé que l'INSPÉ travaille actuellement à la constitution de sa nouvelle Commission d'Expertise Scientifique (nouvelle structure introduite dans les nouveaux statuts de l'INSPÉ – version de 2025). Cette instance viendra remplacer l'actuelle commission recherche, et ses membres seront également sollicités pour participer à ces groupes de travail.	NC
Réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants Points d'information concernant le calendrier et les différentes étapes :	Le calendrier contraint par l'ouverture des nouvelles formations en septembre 2026 est présenté en séance. 1. Dossiers (restreints) d'accréditations : LPE et M2E - élaboration par [JA ateliers], webinaires, COSP, mise à disposition - votes au Conseil d'institut, vote à la CFVU, vote au CA - dépôts au ministère : 30 septembre (LPE), 30 octobre (M2E) 2. Maquettes de formation : UE/EC - modalités - MCCC (structure imposée) : LPE et M2E - élaboration par [JA ateliers], webinaires, COSP - 14 novembre, mise à disposition - votes au Conseil d'institut : 21 novembre - examen en séance des maquettes UP LPE et M2E ; 4 ou 5 décembre - examen et mise au vote	NC

	des maquettes UP LPE et M2E ; 23 janvier - examen et mise au vote des maquettes LPE et M2E de LRU. - entrée des maquettes UP dans AMETYS (long processus) : - 12 décembre : transmission à la CVFU UP pour vote - poursuite du processus au sein des universités 3. Plans de formation : interventions, équipes pluricatégorielles, services : LPE et M2E (MEEF/PEES) - élaboration par [JA ateliers], webinaires, COSP, GT COSP/CI - de décembre à mars : 4 mois - plan de travail - rédaction des dossiers d'accréditations complets en mars - dépôt de l'annexe 2 M2E le 30 mars (la LPE n'est pas concernée ici). - auditions auprès des directions générales des dossiers d'accréditation	
Réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants Point sur les travaux de l'Observatoire régional de la réforme de la formation des enseignants : mise en œuvre et définition de l'offre de formation M2E 2nd degré	Un Observatoire régional a été récemment mis en place, dans le but de remplacer le comité des partenaires, pour tous les travaux liés à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale et du recrutement des enseignants. Dans chaque région, un Observatoire régional de la formation des enseignants a été créé, et placé sous l'autorité du Recteur de région. Cet Observatoire est piloté par le Recteur délégué ESRI, et réunit les recteurs d'académie, les présidences d'universités, les directions d'INSPE et les directions d'EAFC. Ses principes de fonctionnement sont énumérés ci-dessous. <u>Arbitrage par le Recteur de Région, pilotage des actions par le Recteur délégué ESRI</u> Analyse prévisionnelle des effectifs M2E 2nd degré par académie et parcours, puis choix pour chaque discipline entre : - Maintien de formations dans chacune des universités - INSPE - Mutualisation intra-académique (UP et LRU) - Mutualisation inter-académique (Bordeaux, Limoges, Poitiers) - Polarisation académique (une académie développe un pôle régional) - Polarisation nationale (plus de formation en région) Conséquence : ouverture / non-ouverture de parcours au sein de l'UP et LRU L'Observatoire a pour objectif de rationaliser l'offre de formation, à l'échelle de la grande Région, en s'appuyant sur des clés d'arbitrage prédéfinies. La question de la soutenabilité est notamment étudiée. Dès lors que la formation n'est pas soutenable au sein d'une université, mais qu'il y a plusieurs universités partenaires, des mutualisations intra-académiques (inter-universités) peuvent être envisagées. À ce titre, l'Université de Poitiers (UP) et La Rochelle Université (LRU), mènent actuellement une réflexion sur la mutualisation de deux parcours : Mathématiques et Histoire-Géographie. La discipline des Sciences et Vie de la Terre a quant à elle été écartée de cette analyse, en raison de l'intention de La Rochelle Université de ne plus ouvrir de parcours dédié à la rentrée 2026.	NC

	Dans le cas où les mutualisations ne semblent pas réalisables au sein de l'Académie, il peut être envisagé une polarisation académique, visant à localiser la formation à un seul endroit de la région académique. Si cette polarisation n'est pas soutenable à une échelle régionale, elle pourra être mise en œuvre à un niveau national. Pour certaines disciplines, une polarisation nationale est potentiellement envisagée en Ile-de-France. En conséquence, l'INSPE ne pourra probablement pas prétendre à ouvrir ces parcours à la rentrée 2026. Formations de Master M2E-CAPES sans mutualisation à l'échelle de la région académique (avec pour certaines de possibles mutualisations intra-académie) : - CPE (ouverture à l'UP) ; - EPS (ouverture à l'UP) ; - Lettres modernes (ouverture à l'UP) ; - Anglais (ouverture à l'UP) ; - Histoire-Géographie (mutualisation UP-LRU à l'étude) ; - Mathématiques (mutualisation UP-LRU à l'étude) ; - SVT (ouverture à l'UP / fermeture à LRU) ; - Physique-Chimie / Maths / PC (ouverture à l'UP, avec mutualisation PLC-PLP). Formations de Master M2E-CAPES susceptibles d'être mutualisées à l'échelle de la région académique : - Arts plastiques (non-ouverture à l'UP au profit de Bordeaux) ; - Éducation musicale et chant choral (ouverture uniquement à l'UP) ; - Philosophie (non-ouverture à l'UP au profit de Bordeaux) ; - Espagnol (ouverture à l'UP - mutualisation possible en cours d'étude) ; - Sciences économiques et sociales (non-ouverture à l'UP au profit de Bordeaux) ; - Physique-Chimie (ouverture à l'UP - mutualisation en cours d'étude avec les PLP) ; - SVT (ouverture à l'UP / fermeture à LRU) ; - Biotechnologies (non-ouverture à l'UP au profit de Bordeaux – en partenariat si nécessaire) ; - Documentation (non-ouverture à l'UP au profit de Bordeaux) ; - NSI, STI (CAPET) et « génies » (CAPLP) (ouverture uniquement à l'UP) ; - Lettres-HG / Lettres-LV (CAPLP) (non-ouverture à l'UP au profit de Bordeaux). Formations de Master M2E-CAPES/CAPET/CAPLP susceptibles d'être mutualisées à l'échelle nationale : - CAPES : allemand, italien (ouverture uniquement en Ile-de-France) - CAPLP : design métiers d'arts, hôtellerie-restauration, et sciences techniques et médico-sociales. Cette cartographie des formations est en cours de stabilisation. Les arbitrages définitifs seront prochainement communiqués.	
--	--	--

	S'agissant du recrutement via MonMaster, il est précisé que la formation d'affectation des lauréats de concours dépendra de leur rang de classement au concours, ainsi que de leurs vœux. Au regard de ces modalités, les membres du COSP soulignent des problématiques liées à un potentiel éloignement entre l'académie de formation et l'académie d'affectation, qui vont impacter le choix des berceaux de stage, ainsi que l'attractivité des postes.	
Réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants Maquettes de formations : rappels des cadrages ministériels et des deux universités, état d'avancement de la formalisation des maquettes (Blocs, UE/EC, MCC)	- Se situer dans les cadrages nationaux et universitaires : Liste des éléments à prendre en compte : <u>Cadrages nationaux :</u> - Arrêté de la licence LPE - Arrêtés des masters M2E - Référentiels des compétences métiers - Référentiels de formation (généraux et spécifiques) <u>Cadrages universitaires :</u> - Cadrage des licences - Cadrage des masters - Cadrage des MCCC - Charte et règlement des examens - Éléments du dossier d'accréditation Sous condition de mise en œuvre à moyen constant. Ces éléments sont accessibles dans le Drive INSPÉ Académique (plateforme BeeProf). La notion de blocs au sein de la LPE et du M2E 2nd degré PLC est également présentée. - Part des praticiens (mis à disposition et services partagés) : Conformément au décret du 17 avril 2025, l'objectif est d'atteindre 50% d'heures de formation assurées par des praticiens à l'horizon 2030. Actuellement à 35% (8% rectorat et 27% INSPÉ), cette proportion suppose une progression de 15 points en cinq ans. • Une trajectoire quinquennale (2025-2030) vers l'équilibre du déploiement du temps de formation par 50% temps-complets à l'université / 50% praticiens en poste, avec une progression annuelle et des bilans intermédiaires, est envisagée ; • Les modalités de mobilisation des praticiens : services partagés (SP), mises à disposition (MD), vacations et missions universitaires valorisées devront être redéfinies. - Formalisation des maquettes de formation : <u>Processus pour l'élaboration des « maquettes » : quatre étapes</u>	NC

	<i>A partir des cadrages, des arrêtés, des référentiels mais aussi de l'existant, des équipes en présence, de nos expertises, de la préfiguration d'une répartition équitable des services :</i> - Répartir les volumes horaires et grandes thématiques telles que définis dans les Blocs dans des UE/EC/semestre en tenant compte des cadrages universitaires (« sudoku ») ; - Répartir les ECTS dans les UE d'un même semestre sur la base des volumes horaires ; - Déduire le nombre d'évaluations (MCCC) sur la base des ECTS répartis ; - Travailler en atelier (à coût constant et selon le cadrage des universités) : - o la ventilation ultime des heures dans les semestres pour une discipline, - o la nature des interventions (CM, TD, TP, PPD) par semestres, - o la nature des évaluations dont le nombre est défini par le nombre d'ECTS d'une UE... <i>A ce stade :</i> - maquette = structure organisationnelle élaborée à partir de paramètres formels ainsi que sur la double base de la précédente maquette et des blocs imposés (<i>au regard du contexte : « préservante », la « moins contraignante possible »</i>). <i>Dans la semaine qui suit la [JA], avant la soumission au CI : calcul des coûts de mise en œuvre, arbitrage (coût constant) - version consolidée.</i> - plan de formation = dans la structure de la maquette : reprises/créations des contenus ; définition des interventions ; constitution des équipes pluricatégorielles (formateurs à temps plein, formateurs praticiens à temps partiel - MD, SP, vacataires - plan de montée en charge sur 5 ans) ; modalités de collaboration des équipes au sein des disciplines (EC, UE) ; dispositifs de mise et suivi de stage dans les UE ou les blocs ; coordination des interventions entre EC, UE, blocs ; livrets étudiants,... vers la rentrée... - <i>ne pas oublier</i> : chaque année, la maquette peut être ajustée, modifiée... L'INSPE travaille actuellement au calcul des coûts de mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation. À l'Université de Poitiers, le calcul des coûts s'appuie sur le quotient « Nombre d'heures / étudiants, aussi dit « H/E ». A l'heure actuelle, le quotient H/E de l'INSPE est de 20 heures par étudiant Parmi ces 20 heures, en dehors de la maquette, sont intégrées les visites de stages, qui sont de 5h/étudiant, et le suivi de mémoire, correspondant à 1h/étudiant. En conséquent, il faut compter 7h par étudiant en plus des heures liées strictement à la maquette d'enseignement.	
--	---	--

	Budget de projet : La mise en œuvre de la formation INSPÉ, à l'Université de Poitiers correspond à 28 338 heures. Ce montant a pu être diminué à 27 101 heures en 2023/2024. Les données relatives à l'année 2024/2025 sont en cours de consolidation, aussi bien pour l'Université de Poitiers que pour la Rochelle Université. Il est souligné que, dans le cas d'une mutualisation de certaines formations entre les deux établissements, il faudra bien veiller à ce que des articulations s'opèrent. Bilan de la mise en place du contrôle terminal Gains espérés du passage en contrôle terminal : • Ne pas utiliser des heures de cours pour mettre en place des écrits sur table, • Ne pas faire plusieurs évaluations alors que l'EC comprends très peu d'heures de cours, • Permettre aux étudiants d'avoir une session de rattrapage. Contraintes rencontrées : • Calendrier annuel de la formation amputé de plusieurs semaines de cours, consacrées aux examens terminaux : de 2 semaines aux semestres impairs, de plus de 8 semaines aux semestres pairs. - Calendrier des évaluations retravaillé à de nombreuses reprises (événements, dates de concours...) - Procédure d'organisation des écrits sur table en examens terminaux qui mobilise, pour les 2 sessions : ○ Les responsables de sites, délégués : prise en compte dans les emplois du temps, ○ Les responsables de mention : relecture des sujets, ○ Les services de la scolarité : impression des sujets, mise sous clé, convocations, affichage, anonymat, préparation des copies, feuilles d'émargement... ○ Les services logistiques : mise en place des salles, ○ 2 surveillants même pour un étudiant. - Étudiant absent à une évaluation doit repasser toutes les évaluations en contrôle terminal de l'UE. Le calendrier, différent pour les étudiants ERASMUS, peut-être problématique pour les 2ndes sessions. CM, TD, TP, PPD : quelles définitions ? Actuellement au sein de la maquette MEEF (toute mention confondue) : 13,4 % de CM / 28,5 % de TD / 40,3 % de TP / 17,8% de PPD (Pratique pédagogique diversifiée)	
--	--	--

	Les définitions et modalités relatives aux CM/TD/PPD sont présentées en séance. Maquettes de formation : Blocs, UE/EC, MCC... : Les projets de maquettes de la LPE et des M2E sont présentés en séance. LPE : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-TEWC2FcDDZDSMtPj-J8-FBEcnfsfJ-5/edit?gid=168200944#gid=168200944 M2E mention professorat des écoles : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1lIZxFqwR3yuxllgBazXH MZstmwq-fsBY/edit?gid=790786452#gid=790786452 M2E mention professorat du second degré : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1y0biztV2vysuhmi2XA_CsSLUKQXaquv0/edit?gid=790786452#gid=790786452 Actuellement en cours : - Ventilation des heures en CM, TD, TP et PPD - critères pédagogiques - Calcul des coûts - dialogue de gestion avec les départements et mentions Concernant l'élaboration des maquettes de M2E, il est précisé que les équipes ont travaillé à la déclinaison des référentiels nationaux, et des cadrages des établissements, dans la perspective d'une préparation au métier d'enseignant. Pour le 2nd degré, un renforcement disciplinaire de 110h à 120h est envisagé. Ce renforcement serait à mettre en œuvre en collaboration avec les composantes disciplinaires de l'Université de Poitiers. En cohérence avec la vocation de la formation, le reste de la formation devra porter sur la didactique de la discipline.	
Réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants Principes de mutualisation des parcours M2E 2nd degré « Mathématiques » et « Histoire-Géographie »	Éléments de problématiques pour mutualiser des parcours entre l'UP et LRU • Pour chacune des deux disciplines « Mathématiques » et « Histoire-Géographie » : • Quels EC/UE de mutualisation ? (dans un contexte de co-accreditation) • Quelles modalités (co-modalités, sites de formation) ? • Quels effectifs étudiants respectifs ? • Quelles forces en présence des équipes de formateurs (dont praticiens) ? • Quel gain en soutenabilité ? (Critère d'arbitrage majeur de la mutualisation) • Formation « disciplinaire » :	NC

	Blocs 1 - renforcement pour enseigner et mise en œuvre didactique de la discipline) - Formation « transversale » : Blocs 2, 3 et 4 - connaissances des élèves, des contextes et du métier, mémoire de recherche - mutualisée à UP (toute discipline confondue), mutualisée à LRU avec le 1er degré - Modalités de mise en stage : deux contraintes différentes entre En M1 : 1/3 temps (12 semaines SPA) - autour du lieu du site de formation, variation En M2 : 1/2 temps (16 semaines SR) - dans l'académie, en poste - Pas d'ouverture bi-annuelle en quinconce (au regard de l'impact que cela aurait sur la mise en stage et les services d'enseignement)	
Réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants Délimitation des groupes de travail ad-hoc COSP-CI, agenda et calendrier	Denis Alamargot présente en séance la composition des différents groupes de travail, émanant du COSP et du CI, qui traiteront de thématiques de travail identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Il est indiqué que l'objectif est d'avoir des groupes relativement représentatifs, qui pourront être complétés par des collègues IA-IPR. Les thématiques abordées par ces groupes de travail seront les suivantes : - Mise en stage en LPE et M2E ; - Préparation au CRPE ; - Mémoire de recherche professionnalisant ; - Équipes pluricatégorielles. - Agenda et calendrier : Les membres du COSP conviennent d'organiser une réunion de chaque GT par mois (sur un créneau de 2h), entre mi-janvier et avril. Denis Alamargot annonce qu'il va prochainement adresser un sondage pour fixer ces réunions. En préparation de ces séances de travail, il est proposé de formaliser et lister les problématiques qui se posent, afin de disposer d'une base de travail. <u>La question de la mise en stage :</u> - Définir les critères de choix des lieux de stage ; - Articulation rectorat / DSDEN / INSPÉ ; - Formation et accompagnement des tuteurs et PEMF, en lien avec l'INSPÉ ; - Suivi, évaluation et retour sur les stages ; - Logique de progressivité et de professionnalisation. <u>La question de la préparation CRPE :</u> - Construire une trajectoire de préparation au CRPE dans la LPE ;	

	- L'accompagnement méthodologique aux épreuves écrites (si pas de coupe-file / fast-track) ; - Préparer les épreuves orales dès la licence (avec la possibilité du coupe-file / fast-track) ; - Suivi individualisé et stratégie de réussite au concours ; - Préparation au CRPE et formation professionnelle : quelle articulation ? <u>La question du mémoire de recherche :</u> (en attente d'un cadrage plus précis) <u>La question des équipes pluricatégorielles :</u> - Structurations des équipes pluricatégorielles par blocs et par UE ; - Modalités de concertation, coordination et pilotage des équipes ; - Outils collaboratifs, ressources partagées et harmonisation des pratiques ; - Articulation formation-stage et positionnement des praticiens dans l'accompagnement des étudiants.	
Questions diverses	Plusieurs questions diverses sont évoquées en fin de séance. Une journée d'études portant sur la soumission chimique se tiendra sur les sites de Niort et Angoulême en début 2026. Nicolas Vibert informe que le Printemps de la recherche en éducation des INSPÉ débutera en mars/avril 2026, par une série de webinaires, puis deux journées en présentiel à Grenoble en juin 2026. La thématique principale abordée sera « Intelligence artificielle (IA) et éducation : quels enjeux pour la formation des enseignants ? », et la thématique secondaire portera sur le métier d'enseignant, en lien avec les questions d'IA. En outre, Nicolas Vibert déclare que les appels à projets du Programme Prioritaire de Recherche « Sciences pour l'éducation » devraient être publiés en décembre 2025. Denis Alamargot évoque les modalités de délibération sur les nouvelles maquettes de formation par le Conseil d'Institut (CI). Il propose que les maquettes soient envoyées quelques jours avant la séance du CI du 21 novembre, afin que chacune et chacun puisse en prendre connaissance, et de pouvoir en faire une lecture commune en séance. Il précise que le vote des maquettes sera organisé lors d'une séance exceptionnelle du CI, le 4 décembre 2025 au matin.	NC

La prochaine séance du COSP aura lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 9h30.